

**DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE
A L'EXERCICE DE LA FONCTION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
A ADRESSER A VOTRE CONSTRUCTYS REGIONAL**

Document à compléter et à retourner à :

ENTREPRISE

N° SIRET : [REDACTED]

Raison Sociale : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Code Postal : [REDACTED] **Ville :** [REDACTED]

Tél. : [REDACTED] **Fax :** [REDACTED] **Email :** [REDACTED]

Personne à contacter : [REDACTED]

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Sexe : **F** **M**

Date de naissance : [REDACTED]

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Les conditions de compétences professionnelles exigées d'un maître d'apprentissage sont déterminées par convention ou accord collectif de branche. A défaut d'un tel accord ou convention, le maître d'apprentissage doit (article R 6223-22 du Code de Travail) :

- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, justifiant d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ou ;
- Justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.



En cochant cette case, l'entreprise doit être en mesure de justifier l'une des deux conditions ci-dessus.

LE BENEFICIAIRE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

N° du dossier référencé Constructys : [REDACTED]

MODALITES DU VERSEMENT DE L'AIDE

Ces dépenses correspondent aux rémunérations et charges sociales du Maître d'Apprentissage salarié ainsi qu'aux frais de transport engagés par celui-ci pendant l'exercice de ses missions. CONSTRUCTYS verse l'aide à l'exercice de la fonction de Maître d'Apprentissage à hauteur de 1 000€ pour les apprentis en **CAP Technique**, versement réalisé 6 mois après le début du contrat en entreprise.

Le bénéficiaire du contrat doit être toujours présent dans l'entreprise au bout de 6 mois.

Cette mesure est mise en place pour tous les contrats d'apprentissage CAP technique dont la date de début d'exécution est supérieure ou égale au 1er juillet 2020.

Joindre obligatoirement un RIB sur papier à en-tête de l'entreprise.

MONTANT DE L'AIDE FINANCIERE DEMANDEE

Montant de l'aide à l'exercice de la fonction de
Maître d'Apprentissage

=

1 000,00 €

net de taxe

Fait à : [REDACTED]

Le [REDACTED]



En cochant cette case, l'entreprise atteste que le bénéficiaire du tutorat et le Maître d'Apprentissage sont toujours salariés de l'entreprise 6 mois après le début du contrat d'apprentissage.

Cachet et signature du responsable de l'entreprise